

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 17

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action d'encadrement socio-professionnel au sein de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) : Convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Régie Arlésienne de Développement Solidaire (Regards).

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376**

PRESENTATION

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association Régie Arlésienne de Développement Durable (REGARDS). L'action relève de l'accompagnement socio professionnel

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

OBJET DU RAPPORT

Le Conseil départemental accompagne les parcours des bénéficiaires du RSA vers la reprise d'activité, notamment dans le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE). Ce secteur permet aux personnes en difficulté sociale et professionnelle d'acquérir une expérience professionnelle puis d'accéder à un emploi durable par le développement d'un savoir-être et d'un savoir-faire.

A cette fin, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) assurent une action d'encadrement technique et un accompagnement socio professionnel dénommés « tutorat ».

Les règles concernant le financement de ces structures ont été adoptées par délibération n°258 de la Commission Permanente du 29 juin 2007.

Les EI produisent et commercialisent des biens ou des services en employant des personnes qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles. Elles favorisent l'acquisition et la validation d'expériences et de compétences, la construction de projets professionnels et l'accès à l'emploi durable.

Pour les renouvellements d'actions :

Le Département finance :

- l'accompagnement socio professionnel des BRSA recrutés sur l'action pour un montant de 1500 €/an/par poste ;
- la sortie positive en emploi de tout salarié bénéficiaire du RSA à hauteur de 2.500,00€

Les objectifs et résultats attendus des EI sont :

- Consolider les compétences professionnelles ;
- Acquérir une expérience professionnelle valorisable ;
- Favoriser le retour à l'emploi dans le secteur économique classique.

Ce rapport concerne le financement d'une Entreprise d'Insertion (EI) décrite en détail dans le tableau ci-après.

Organismes	Action Période Prévisionnelle Territoire concerné	Description de l'action	Public Bénéficiaire du RSA socle (BRSA)	Montant de l'aide du Département Cofinancements publics hors contrats aidés Montant de l'aide précédente	Références des dossiers : - N° DI - N° GSU pour les associations - Réunion CTD - Projet
<p>REGIE ARLESIENNE DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE (REGARDS)</p> <p>statut : association</p> <p>adresse : 3 avenue Salvador Allende 13200 Arles</p> <p>Nom du Président : Monsieur GUILLOT Jean-Marie</p>	<p>IAE Tutorat – Entreprise d'Insertion (EI)</p> <p>« Entretien espaces verts et nettoyage urbain »</p> <p>Du 01/10/2017 au 30/09/2018</p> <p>Pôle n° 7 (Arles)</p>	<p>Les régies de quartier créent du lien social et proposent un parcours d'insertion socioprofessionnelle aux personnes les plus éloignées de l'emploi en ciblant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une expérience en situation réelle de travail ; - une formation en situation de production ; - un accompagnement individualisé adapté à la situation de la personne. <p>Appartenant au secteur mixte (activité d'utilité sociale et commercialisation des biens et services produits), les régies de quartier associent à la fois des représentants des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux et des habitants d'un quartier.</p> <p>Les activités supports de REGARDS Régie de quartier contribuent à rendre service aux habitants du quartier et à apporter une réponse locale aux problèmes de l'emploi, telles que la prise en charge technique de la propreté, la gestion quotidienne des espaces verts, l'entretien ménager, le gardiennage et la rénovation des parties collectives.</p> <p>L'action se déroule sur le territoire d'Arles.</p> <p><u>Bilan final de l'action du 01/10/2015 au 30/09/2016 :</u></p> <p>11 sorties de BRSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 BRSA a effectué plusieurs CDD de 6 mois avec REAGIR (entreprise interim) ; - 1 BRSA est sortie pour raison de santé ; - 1 BRSA sortie pour un CAE (contrat accompagnement emploi) d'un an, puis pour un CDI à temps partiel ; - 1 BRSA est entrée en formation CAP agent de sécurité ; - 1 BRSA est en CDI à temps partiel à TFM propreté ; - 6 BRSA sont orientés vers la recherche d'emplois. <p><u>Bilan intermédiaire de l'action du 01/10/2016 au 28/02/2017 :</u></p> <p>6 sorties de BRSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 BRSA sont en formation, préparateur de commande et activités sports collectifs ; - 4 BRSA sont en recherche d'emploi via le Pôle Emploi ou le PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi). <p>Au vu des éléments de bilan et compte tenu de l'éloignement du public au regard de l'emploi et des difficultés rencontrées, les résultats de l'action sont satisfaisants.</p>	<p>30 postes en insertion dont 15 BRSA recrutés sur une EI et 5 BRSA en sorties positives emploi</p>	<p><u>Montant :</u> 35.000,00 €</p> <p>soit 1.500,00 €15 BRSA encadrement + 2.500,00 € 5 BRSA sorties positives emploi</p> <p><u>Cofinancements publics (hors contrats aidés)</u> Etat : 307.110,00 €</p> <p><u>Montant départemental de l'aide précédente :</u> 35.000,00 €soit 22.500 € (1.500 x15 BRSA) + 12.500 €(2.500 x 5 BRSA)</p>	<p>2017.6/64</p> <p>INS-000814</p> <p>CTD du 07/07/2017</p> <p>Renouvellement de la convention 2016</p>
		<p>TOTAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 postes BRSA + 5 sorties positives sur 1 an recrutés sur 1 action en EI 		<p>35.000,00 €</p>	

CONCLUSION

Cette dépense d'un montant total de 35.000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL